Solidarité PAYSANS

LORRAINE

Rapport d'activité 2023

Solidarité Paysans Lorraine
17, rue André Vitu- 88 026EPINAL CEDEX - 0329353317-0674710485
solidaritepaysanslorraine@wanadoo.fr Iwww.solidaritepaysans.org/lorraine

Edito :

Défendre et accompagner

En 2023, nous avons fêté les 30 ans de l'association, 30 ans de solidarité aux côtés des paysannes et paysans confrontés à des difficultés ! La préparation de cet évènement a permis de resserrer les liens entre bénévoles. Le témoignage de trois personnes accompagnées reste un temps fort de cette journée. Nous avons associé à cet anniversaire des associations partenaires aux valeurs proches des nôtres, et avec lesquelles nous souhaitons poursuivre nos échanges, nos réflexions et proposer des alternatives à une agriculture qui exclut nombre de paysans.

Cette action de défense et d'accompagnement menée pendant 30 ans, nous allons la poursuivre. Nous sommes engagés dans les Comités pléniers des cinq départements, en charge d'apporter des réponses au mal-être des paysans et salariés de l'Agriculture. Nous y portons la voix des paysans confrontés à des difficultés, nous y veillons à faire respecter leur dignité. Nous y apportons également notre expertise de 30 ans d'accompagnement.

Pour répondre aux demandes nouvelles, sortie d'associés dans les sociétés, successions, évolutions statutaires, et à des situations de plus en plus complexes, augmentation de l'endettement, faiblesse des revenus, précarisation des conditions de vie, nous devons renforcer nos compétences. C'est dans cet objectif que nous voulons créer un poste d'animateur ayant des compétences juridiques, il approfondira la formation des bénévoles et interviendra sur les situations complexes. Face à la multiplication de situations d'épuisement professionnel, nous poursuivons également nos formations à l'écoute et à la relation d'aide.

Nous reprenons aussi nos interventions dans les lycées, MFR, suspendues pendant la crise Covid. Dans un contexte où environ 40% des paysans vont partir à la retraite d'ici 2030, où les métiers de l'agriculture ne semblent plus attractifs, provoquer la réflexion des candidats à l'installation sur leur projet est essentiel : quel type de ferme peut encore donner envie de s'installer? Concilier à la fois revenus, temps de travail, intérêt pour l'environnement et la qualité des productions, en fait, redonner du sens au métier de paysan éviterait sans aucun doute nombre de situations de mal-être. Changer de modèle agricole, plutôt que soigner les symptômes d'un modèle qui exclut !

Faut-il rappeler que les 30 ans de Solidarité Paysans Lorraine nous ont réunis avec nos partenaires, sous la banderole « Autre Agriculture, Autre Société, Autre monde, Agissons ensemble ! »
Au cours de notre AG, dans sa partie publique, nous avons souhaité débattre, partager avec les personnes présentes les fondements de notre démarche d'accompagnement, écoute, non jugement, respect de la dignité de la personne, respect de ses choix, l'objectif étant de retrouver confiance, autonomie et capacité d'agir.

Solidairement, pour des fermes à taille humaine qui donnent envie,

Bernard BABIN
Président de
Solidarité Paysans Lorraine

Sommaire

Edito ..... **p. 3**
Sommaire ..... **p. 4**

Partie 1 : nos accompagnements en 2023

Plus de 140 personnes accompagnées en 2023 ..... **p. 6**
Les typologies des exploitations accompagnées ..... **p. 8**
Attentes exprimées et difficultés observées ..... **p. 10**
Nos actions auprès des accompagnés ..... **p. 11**
Etat psycho-social des personnes accompagnées ..... **p. 12**

Partie 2 : notre vie associative en 2023

1993 - 2023 : 30 ans d'action au service de l'agriculture en difficulté, ça se fête !..... **p. 14**
SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE : une asso qui fonctionne !.. **p. 18**
Renforcer notre compétence en matière juridique ..... **p. 19**
Nos actions pour la défense collective ..... **p. 20**
Gérer nos ressources humaines ..... **p. 21**
Interventions dans les centres de formation ..... **p. 22**
SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE, impliquée dans les comités pléniers sur le mal-être ..... **p. 23**
Nos partenariats financiers : essentiels pour pouvoir agir ..... **p. 24**
Prendre en compte l'augmentation des charges et notre impact environnemental ..... **p. 25**
Nos perspectives 2024 ..... **p. 26**

PARTIE 1

Nos accompagnements en 2023

Plus de 140 personnes accompagnées en 2023

Répartition géographique des accompagnements 2023

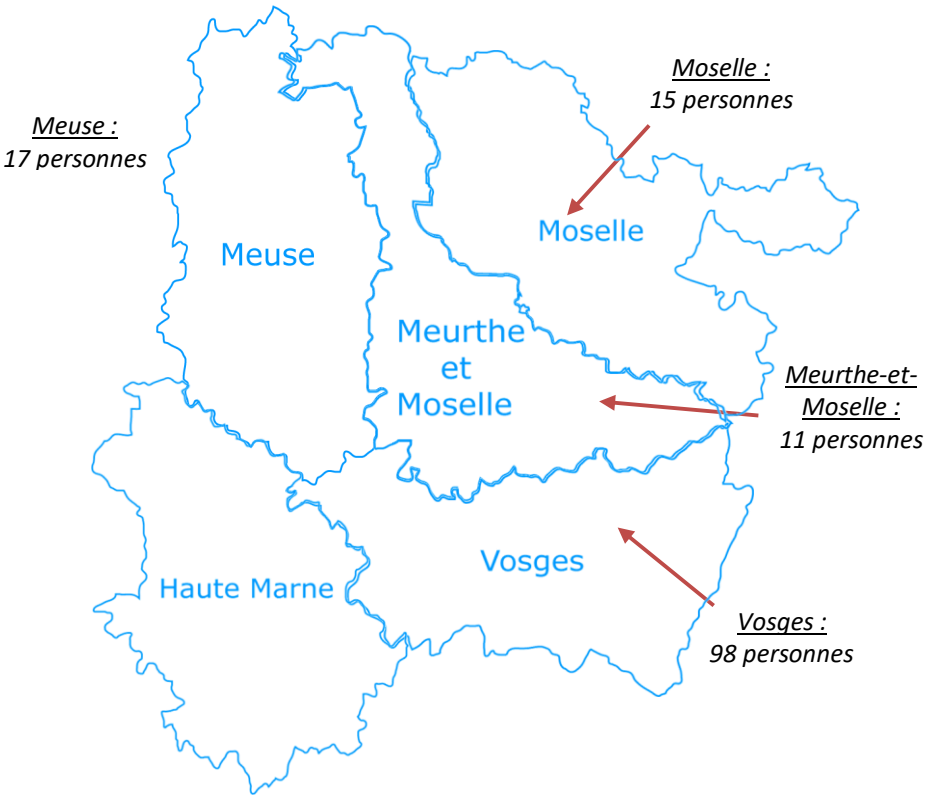

En 2023, l'association a accompagné **141 personnes** au sein de **99 exploitations**. Ces chiffres confirment l'augmentation du nombre des accompagnements après une légère baisse constatée en 2020-2021.

Nous avons démarré **47 nouveaux** accompagnements en 2023. Là aussi, c'est un chiffre en augmentation.

Au niveau de la répartition géographique, c'est toujours sur le département des Vosges que se concentrent le plus d'accompagnements. Notre activité en Meuse s'est fortement accrue. Elle se maintient en Moselle et en Meurthe-et-Moselle.

Age des personnes accompagnées

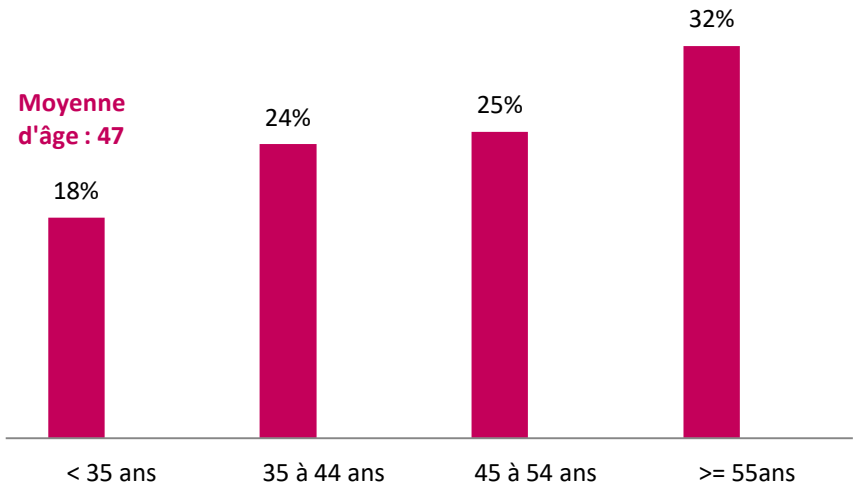

La **moyenne d'âge** des personnes accompagnées est de **47 ans**. La part des 55 ans et plus est en augmentation, à l'image de la population active agricole.

Un peu plus de la moitié des personnes accompagnées ont un niveau d'étude **niveau Bac ou plus**. On ne dira jamais assez que le niveau de formation initiale n'est pas une garantie contre les difficultés.

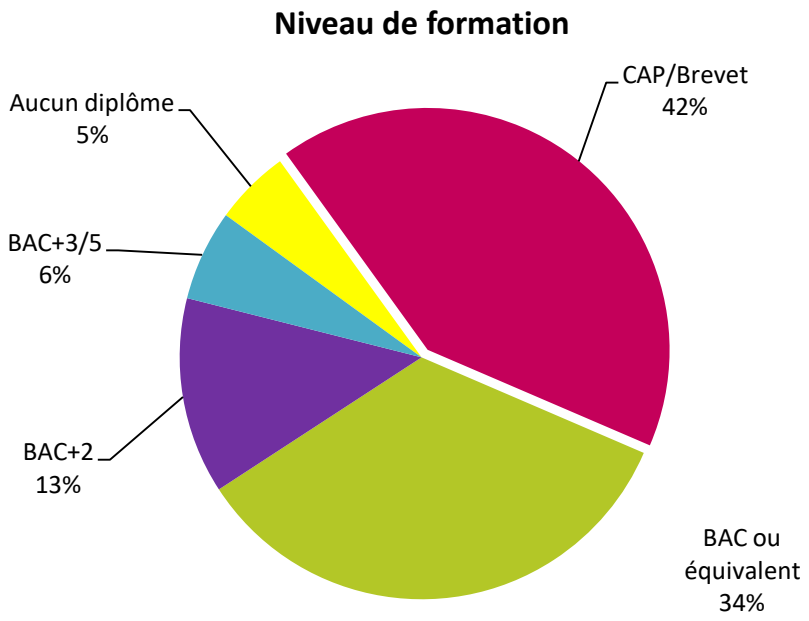

La **diversité des situations familiales** des personnes accompagnées est à l'image des évolutions de la société française. Les personnes en couple ne représentent que la moitié des accompagnés.
Les personnes seules en représentent 1 quart ! Au moment de réfléchir à sa propre situation, de prendre éventuellement des décisions, ça n'est pas la même chose de vivre seul au quotidien ou bien entouré. La diversité familiale des personnes accompagnées nous oblige donc à nous méfier des stéréotypes auxquels les agriculteurs sont assimilés (couples hommes – femmes avec enfants à charge). La prise en compte de la réalité de chaque situation est essentielle dans la démarche d'accompagnement.

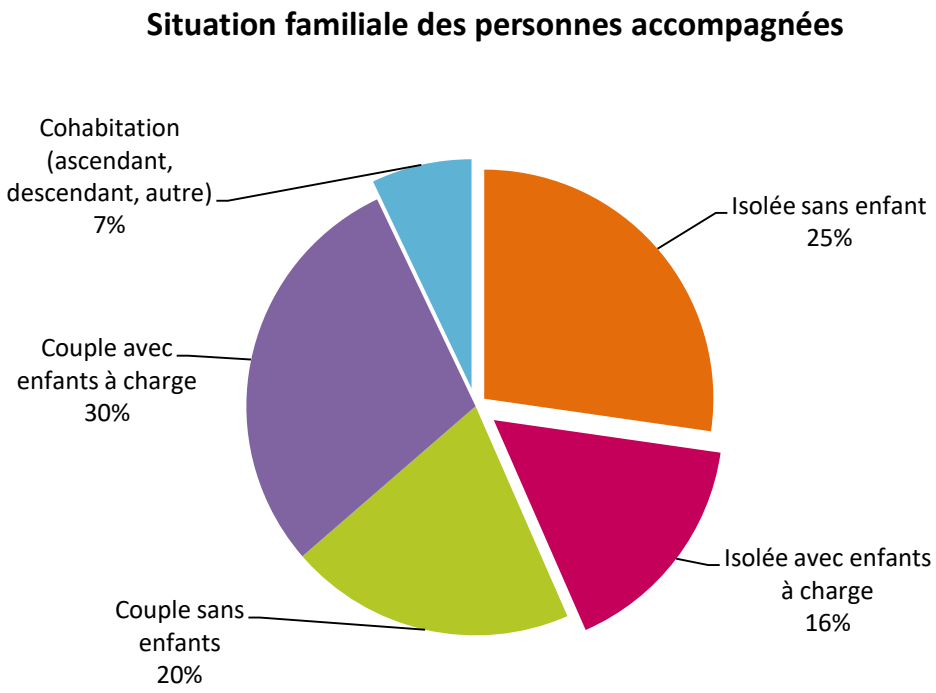

Des exploitations tournées vers l'élevage et les activités de diversification

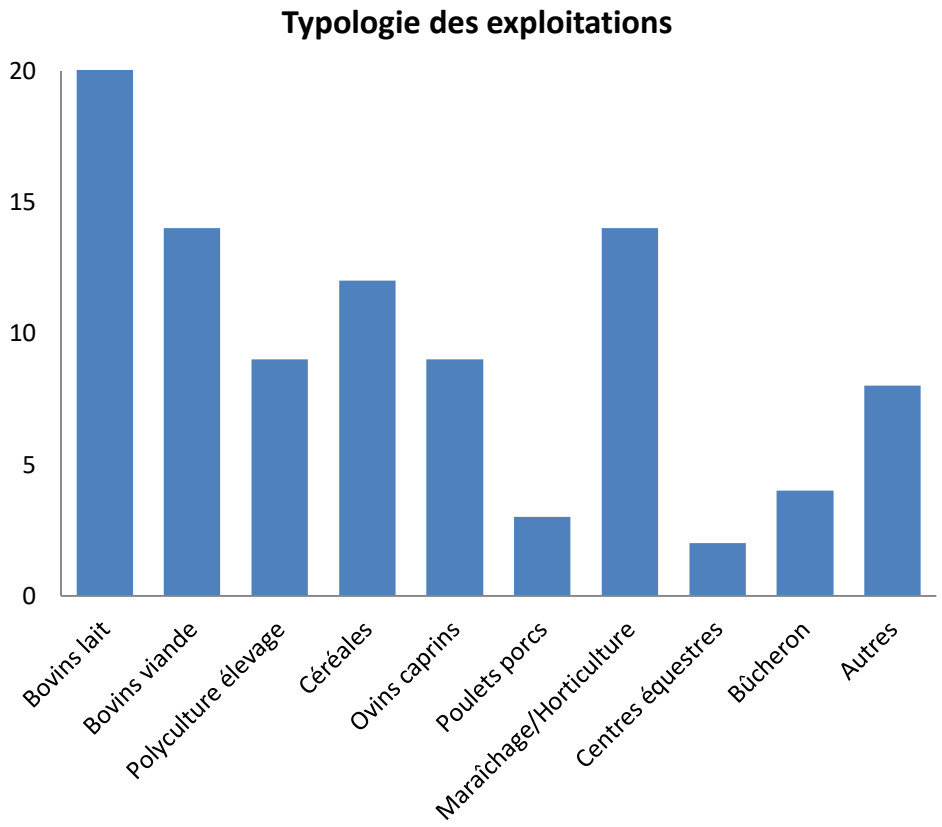

L'activité d'élevage bovin est toujours prédominante parmi les exploitations accompagnées (environ la moitié de nos accompagnements), à l'image des exploitations de notre région. Cependant, cette prédominance est bien moins marquée que les années précédentes.

La part des exploitations à orientation céréalière se maintient.

Nous constatons une part importante des exploitations orientées vers des **activités de diversification** : maraîchage, volaille, chèvres, élevage canin, …

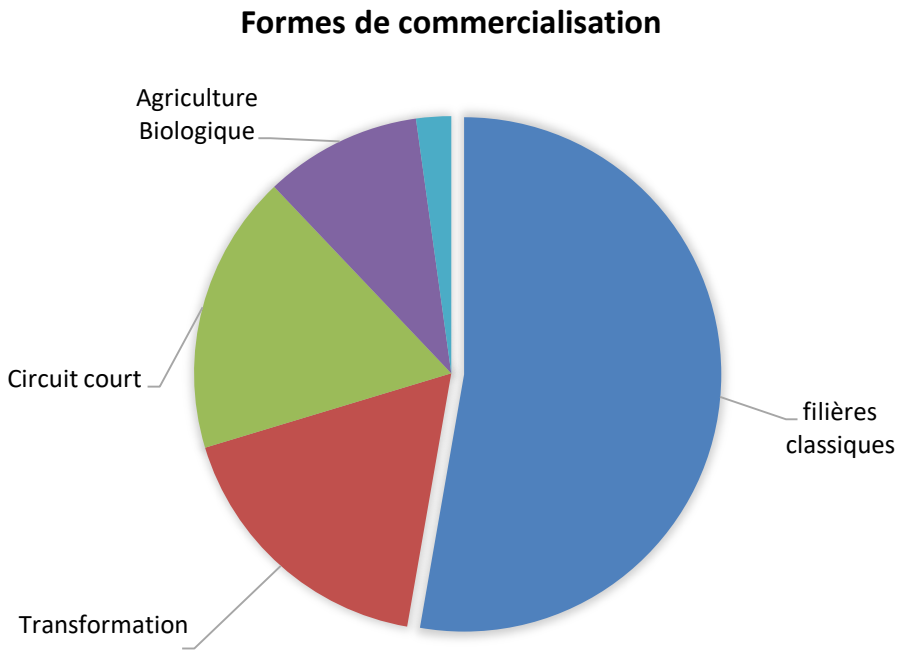

Sûrement en lien avec ces activités de diversification, les formes de commercialisation dites « classiques » (laiterie, coop, groupement, en conventionnel) ne représentent que la moitié des formes de commercialisation. Les formes alternatives (circuits courts, avec ou sans transformation, en Bio ou en conventionnel) ne sont pourtant pas synonymes d'absence de difficultés.

La **SAU moyenne** des exploitations que nous accompagnons est de **83 ha**, contre une centaine d'hectares au niveau de toutes les exploitations lorraines. Cet écart est à mettre en relation avec la forte proportion d'activités de diversification, peu exigeantes en SAU. Notons que la part des exploitations à plus de 100 ha s'est maintenue.

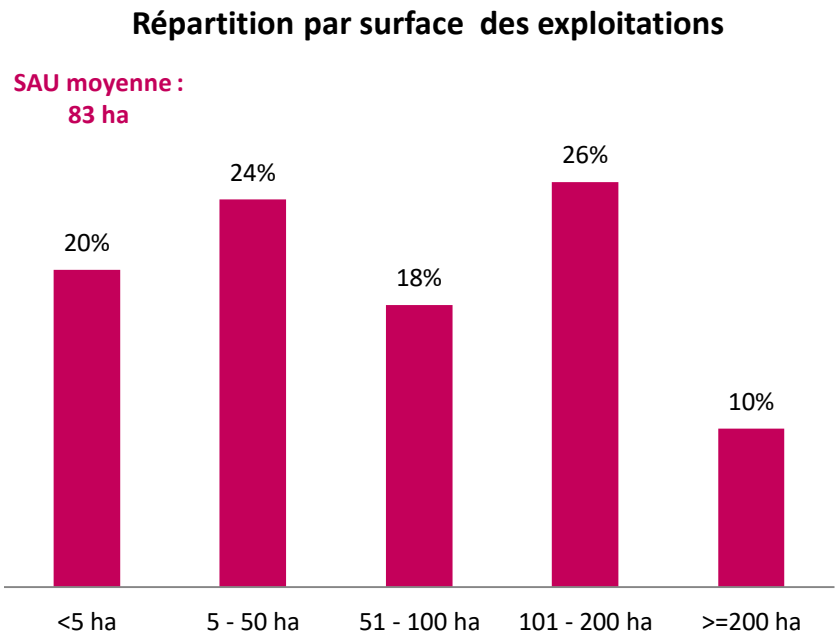

Environ 6 exploitations accompagnées sur 10 sont des entreprises en nom propre. Les autres sont en forme sociétaire. La part des SCEA (sociétés civiles d'exploitation agricole) est en augmentation. Nous avons rencontré également 3 exploitations en SARL. De plus, il devient assez fréquent qu'une même personne accompagnée soit impliquée dans plusieurs structures juridiques différentes (une SCEA et une SARL par exemple).

Nous serons donc amenés à compléter nos compétences comptables et juridiques du fait de ces nouvelles formes sociétaires que nous rencontrons.

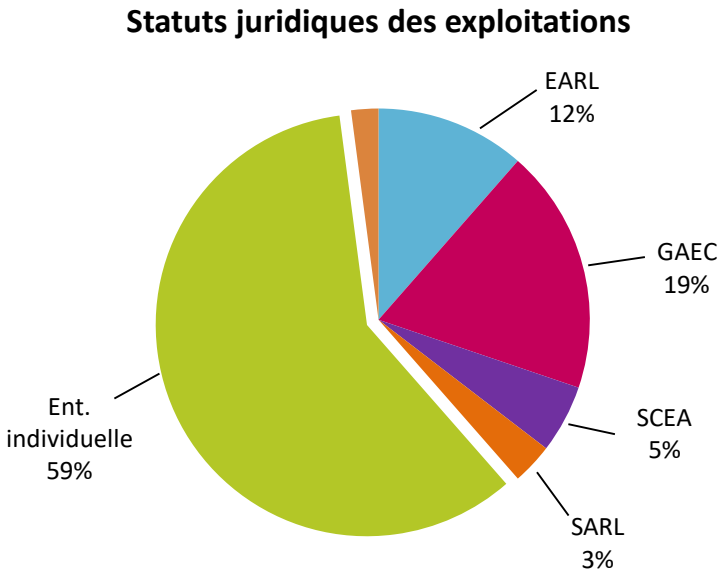

Attentes exprimées et difficultés observées

Précisons d'emblée que les attentes sont souvent multiples, et pas toujours clairement exprimées par les personnes concernées. Quand elles sont exprimées, les attentes se rapportent de plus en plus à une forme de soutien global, que nous avons désigné sous l'expression « **accompagnement de l'exploitation** ». C'est une tendance que nous constatons depuis quelques années. Typiquement, il s'agit d'exploitations pour lesquelles les difficultés sont multiples (ex : endettement, mésentente, santé), ou alors pour lesquelles une situation de crise est juste passée (recouvrement forcé par exemple), mais dont les besoins d'accompagnement et de réflexion restent importants (ex : mise à niveau comptable, suivi d'un échéancier fragile, réajustements techniques).

Nous retrouvons ensuite des attentes plus classiques, notamment l'appui au **traitement d'une dette**. A noter que l'endettement des exploitations que nous accompagnons est très variable selon les situations : équivalent entre 0,5 à 4 fois leur chiffre d'affaire.

Comme l'année précédente, les demandes se rapportant à la **gestion de conflits** ont été soutenues.

Attentes exprimées des exploitants accompagnés

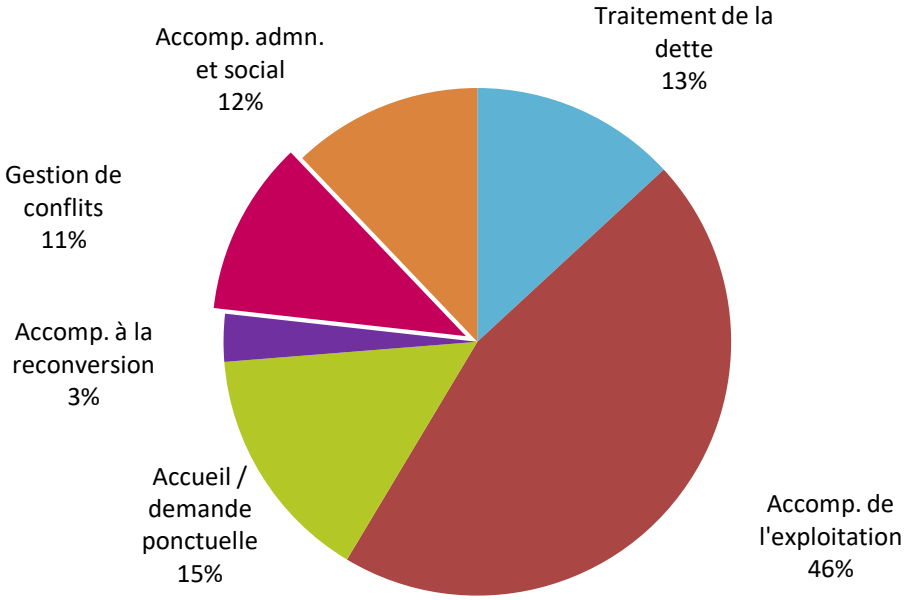

Au-delà des attentes exprimées, nous essayons d'identifier les causes ayant abouti aux situations de difficulté. La récurrence des **problèmes de santé**, physiques et/ou psychologiques, nous conforte dans l'idée qu'il faut tout autant s'occuper des personnes que des problèmes techniques.

Autant des erreurs de gestion peuvent être corrigées, autant il est malaisé d'agir sur des **problèmes structurels** propres à chaque exploitation (ex : dimension, conditions d'installation, choix d'un type de production) mais qui sont la cause la plus fréquemment rencontrée en 2023.
Les difficultés liées directement à la conjoncture économique sont rares.

Causes principales des difficultés
(plusieurs réponses possibles par exploitation)

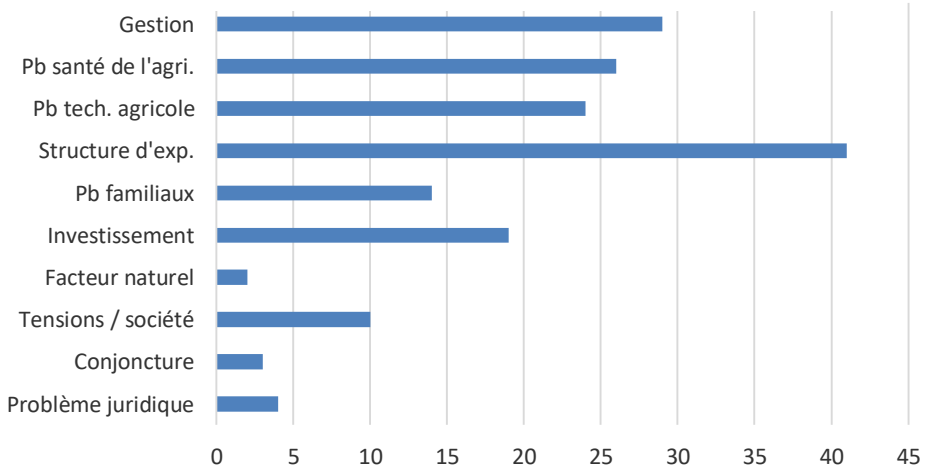

Etat psycho-social des personnes accompagnées

Si l'on s'intéresse à l'état psycho-social des personnes accompagnées, c'est que cet état va influencer leur capacité à sortir d'une situation de crise. Il est donc important de le considérer, d'en discuter, et le cas échéant d'y apporter des propositions d'amélioration. Précisons qu'il s'agit d'une approche suggestive, et qui, pour une personne donnée, peut évoluer dans le temps.

De manière schématique, nous pourrions distinguer parmi les personnes accompagnées 2 ensembles bien distincts : les personnes qui semblent aller plutôt bien (environ la moitié des accompagnés), et celles qui cumulent plusieurs symptômes de mal être. Cet état n'a pas de relation avec la réalité technico-économique de leur situation : à niveau de difficulté équivalent, certains vont moralement mieux que d'autres.

Approche de l'état psycho social des personnes accompagnées

(plusieurs réponses possibles par exploitations)

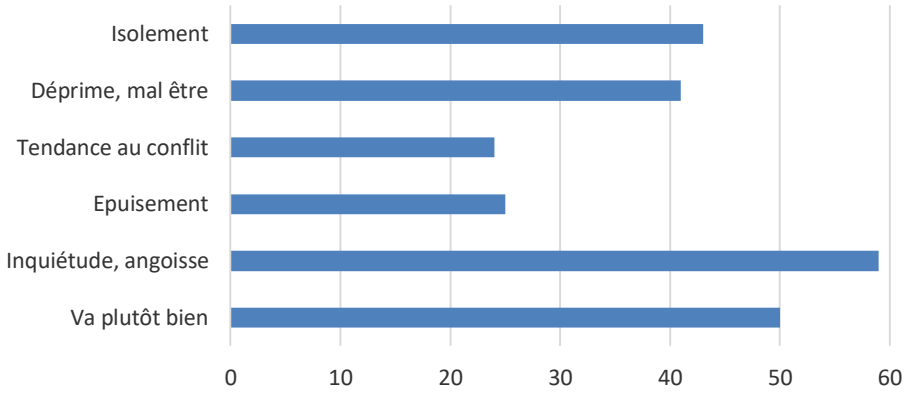

Dans le détail : la **tendance** au **conflit** et **l'inquiétude** par rapport à l'avenir sont deux symptômes fréquents que nous avions déjà soulignés au cours des années précédentes et que nous retrouvons en 2023. Le sentiment d'**isolement** reste aussi une caractéristique largement partagée chez les personnes accompagnées. Les expressions telles que : « *personne ne me comprend* » ou bien « *je ne vois personne en-dehors du facteur et des huissiers* » sont récurrentes au cours des entretiens.

Nos actions auprès des accompagnés

Au cours de l'année 2023, nous avons réalisé plus de **300 rencontres** d'accompagnement, soit un peu plus de 3 visites par exploitation ; en valeur absolue, cela représente une quarantaine de visites supplémentaires par rapport à 2022. Cette moyenne cache des écarts importants :

- 1 à 2 rencontres pour 60 exploitations;
- 5 rencontres et plus pour 20 exploitations : cas de suivis intenses, en lien avec une situation de crise souvent multifactorielle.

Ces visites sont complétées par des appels téléphoniques qui ne sont pas comptabilisés.

Conformément à nos principes d'action, nos accompagnements démarrent par une phase d'**écoute** et de **diagnostic partagé**. Nous sommes convaincus qu'une écoute de qualité permet aux accompagnés de se reconnecter avec leurs propres ressources. Dans un certain nombre de cas, notre accompagnement ne va pas plus loin.

Après cette première étape d'écoute et de diagnostic, nos actions s'adaptent aux besoins des personnes.

Les accompagnements centrés sur le **traitement des dettes** ont été moins nombreux en 2023, sans doute en lien avec une conjoncture *globalement* moins défavorable aux producteurs.

Les accompagnements pour **médiation** sont souvent lourds à conduire pour les bénévoles, car ils s'inscrivent dans la durée et connaissent de multiples phases d'amélioration et de dégradation.

L'appui à la **mise à jour des déclarations** fiscales et sociales devient de plus en plus fréquent.

Principales actions réalisées dans le cadre des accompagnements

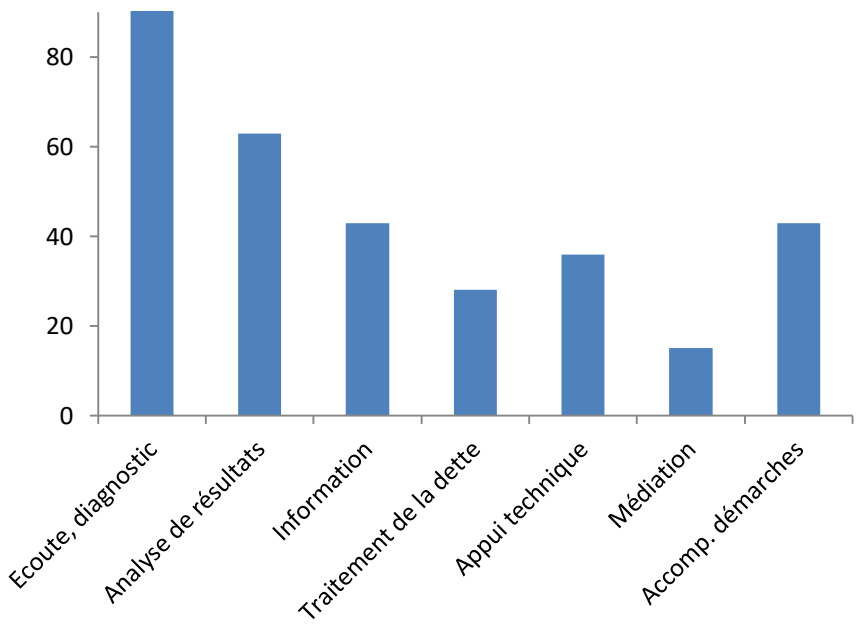

L'accompagnement auprès des **tribunaux** et des mandataires judiciaires reste une activité importante à SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE, non par le nombre d'accompagnements concernés (11 en 2023) mais surtout par le volume de travail qu'il génère. Plusieurs bénévoles se sont familiarisés avec ces thématiques juridiques, ce qui renforce globalement les compétences de l'association et notre capacité à accompagner.

PARTIE 2

Notre vie associative en 2023

1993 – 2023 : 30 ans d'action au service de l'agriculture en difficulté, ça se fête !

Notre aventure a trente ans ; cet anniversaire méritait bien une fête. Nous avons décidé de célébrer cet évènement avec les partenaires dont nous partageons des valeurs et une ambition communes.

Nos **valeurs**, c'est la solidarité, ici et ailleurs, et le respect de la dignité des personnes, même les plus humbles.

Notre **ambition**, c'est celle de ne pas accepter le monde tel qu'il est, et de proposer une alternative au mode de fonctionnement actuel de nos sociétés. C'est pourquoi nous avons placé notre 30ème anniversaire sous le titre : « *Autre agriculture, autre société, autre monde : agissons ensemble !* »

Plusieurs de nos partenaires financiers ont répondu à notre invitation et nous ont fait le plaisir de participer à notre événement :
- le Conseil Régional,
- le Conseil Départemental des Vosges,
- le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
- le Crédit Agricole Lorraine.

De même, le député Dominique POTIER est venu exprimer sa sympathie pour notre action.

Nous remercions ici Jérôme JOUBERT, responsable de la ferme de Pixérécourt, qui nous a accueillis très chaleureusement et qui nous a beaucoup aidés techniquement !

Nous remercions également nos partenaires : CCFD Terre Solidaire, ARDEAR, Terre de Liens, Lor'Amap, Tour de France Agri, Artisans du Monde, Bio en Grand Est, l'Or des Graines, Saveurs Paysannes, CMR, Artisans du Monde, Accueil Paysans et Nature et Progrès.

Au programme :

des personnes accompagnées
et des bénévoles qui témoignent
de l'intérêt de notre action,

des partenaires engagés
sur des causes complémentaires
de la nôtre,

des producteurs et productrices
fiers de leur travail,

des échanges conviviaux,

un concert militant
et sympa,

des mini-conférences conviviales et
instructives.

1993 – 2023 : des accompagnés témoignent !

A l'occasion de nos 30 ans, nous avons demandé à quelques personnes accompagnées de venir témoigner de ce que l'accompagnement par SOLIDARITE PAYSANS leur avait apporté.

Rappelons d'abord que prendre la parole en public pour évoquer ses propres difficultés est toujours un exercice redouté par les personnes concernées. Malgré tout, ce sont bien des interventions de ce type qui, plus que notre propre discours, confirment le mieux la pertinence de notre action. C'est pourquoi nous remercions chaleureusement Sébastien, Elisabeth et Philippe d'avoir accepté de venir témoigner.

Dans leurs prises de paroles, ils ont donc raconté avec leurs propres mots pourquoi ils avaient apprécié d'être accompagnés. Les échanges ont étaient animés par Agnès MIRAULT.

Les personnes accompagnées ont mis en avant plusieurs caractéristiques de notre accompagnement :

- en premier lieu, ils ont tous les trois apprécié le **soutien** apporté par l'association, qui leur a donné l'impression de ne plus être seuls à essayer de résoudre leurs problèmes ;

- ensuite, et selon leurs besoins, ils ont expliqué que, grâce aux rencontres avec les accompagnateurs, ils avaient réussi à dépasser leurs points de blocage, psychologiques, administratifs ou familiaux ;

- enfin, ils ont souligné la grande **disponibilité** des accompagnateurs, notamment pour expliquer autant que de besoin le déroulement d'une procédure ou les enjeux d'un rendez-vous.

1993 – 2023 :
retour sur les grandes étapes de notre histoire

L'association contribue à la vie du réseau national : participation au Comité de Pilotage du Fonds de Dotation, participation à la commission juridique.

Des accompagnements démarrent en Haute-Marne, avec des bénévoles de Lorraine et de Haute-Marne.

Suite au Dispositif local d'Accompagnement (DLA) sur la recherche de financement, l'association commence à chercher et à obtenir le soutien de mécènes privés.

Grâce au réseau national, les bénévoles se forment à de nouveaux sujets : droits sociaux, prise en compte des aspects psycho-sociaux, et mobilisation des ressources.

L'association connait un nouvel élan : recrutement de bénévoles, mise en place de formations régulières pour les bénévoles, séances de relectures, et augmentation des appels.

L'association est reconnue par les Tribunaux de Grande Instance.

Les bénévoles se forment aux procédures collectives grâce au réseau national et démarrent des accompagnements

2024 : création du 3ème poste salarié.

2023 : élection de Bernard BABIN au CA de SP national.

2022 : 1ère convention avec le Conseil Départemental de la Meurthe-et-Moselle.

2021 : Bernard BABIN devient président de SP Lorraine.

2018 : création du 2ème poste salarié.

2017 : 1ère convention avec le Conseil Départemental de la Moselle.

2016 : 1ère convention avec le Conseil Régional de Lorraine.

2016 : appui au démarrage d'associations SP en Marne-Ardennes et en Alsace.

2013 : Monique DEVOILLE devient présidente de SP Lorraine.

2003 : l'association devient régionale, suite à la réception d'appels provenant des autres départements lorrains.

2002 : 1ère convention avec le Conseil Départemental des Vosges.

2001 : création du premier emploi.

1993 : Louis SIMON et Paul REVEILLE fondent l'association SOS Agriculteurs en Difficulté 88.

SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE : une association qui fonctionne !

Comme toute association, SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE est dirigée par son **Conseil d'Administration** (CA).
Notre CA est composé de 10 membres et s'est réuni 10 fois au cours de l'année 2023 (dont 4 réunions en visio-conférence).
Pendant le 1er semestre 2023, le CA a été beaucoup occupé par l'organisation des 30 ans.

Beaucoup de travail a été également accompli dans le cadre des **commissions**.
Ces commissions sont des groupes restreints d'administrateurs et de bénévoles ; elles ont pour rôle d'approfondir certains sujets et de préparer en amont les décisions du CA.

En 2023, la commission « **communication** » a bien sûr beaucoup été sollicitée pour l'organisation des 30 ans.

Le fonctionnement de notre CA a été quelque peu bousculé par l'élection de notre président au poste de secrétaire du CA de SP national en juin 2023.
D'une part, nous nous réjouissons de cette élection qui confirme notre participation à la vie du réseau. Mais d'autre part il était évident que Bernard BABIN, qui reste président de SP Lorraine, devait être déchargé d'un certain nombre de responsabilités locales pour pouvoir exercer sa fonction nationale dans de bonnes conditions.

Aussi, un trio de vice-présidents s'est mis en place : Monique DEVOILLE, Marc LAVAUX et Jean-Paul BADOINOT. Ce trio se réunit en visio-conférence tous les lundis matin, avec un salarié, et assure la vie quotidienne de l'association (liens avec les partenaires, préparation des réunions de formations ou de CA, …). Selon ses possibilités, Bernard BABIN participe également à ces réunions. Les décisions importantes continuent bien sûr à être prises par le CA.
Pour le moment, ce nouveau mode de fonctionnement semble satisfaire toutes les parties concernées. A suivre !

Renforcer notre compétence en matière juridique

Le Droit fait partie des bases de l'accompagnement des agriculteurs en difficulté par les équipes de Solidarité Paysans.

Le réseau national a d'ailleurs souhaité redonner à cette matière des moyens humains conséquents, à travers la création d'un **pôle juridique** composé notamment de 2 salariées juristes.

A notre niveau, nous avons également ressenti le besoin de renforcer notre compétence collective en matière juridique. C'est pourquoi, à moyen terme, la création d'un **3ème poste salarié** a été décidée dans cet objectif : la personne recrutée devra avoir de solides connaissances en droit, et pouvoir mettre ces connaissances au service des équipes d'accompagnateurs.

Un soutien financier supplémentaire a été demandé et obtenu dans ce sens auprès du Conseil Régional Grand Est.

En 2023, et en attendant que le processus de recrutement n'aboutisse à son terme, nous avons utilisé la subvention du Conseil Régional pour financer notamment des relectures juridiques. Ces relectures ont pris la forme d'**ateliers de travail**, décentralisés, en petits groupes, et dont les sujets portaient sur des thématiques juridiques rencontrées dans nos accompagnements.

Nous avons ainsi organisé 4 ateliers sur les thématiques suivantes :

- sociétés agricoles et séparation d'associés,
- redressements judiciaires et droit des créanciers,
- liquidations judiciaires et rachat des actifs liquidés,
- contrats de crédit-bail et contrats de location.

Une réunion de synthèse entre les 4 groupes a permis de confirmer le niveau d'assimilation des sujets par les participants, et au besoin de le compléter.

Nous avons également initié un travail sur les questions juridiques se rapportant au décès des agriculteurs. Ce travail se poursuivra en 2024 et devrait aboutir à un guide qui nous sera utile pour certains accompagnements.

Enfin, nous avons bénéficié de la présence sur le terrain, pendant une semaine, d'une juriste de SP national avec laquelle nous avons effectué plusieurs visites d'accompagnement et qui a pu, selon les cas, confirmer ou compléter nos façons de faire.

L'embauche d'un nouveau salarié spécialisé en droit favorisera la poursuite de cet effort de renforcement de nos compétences en matière juridique.

Nos actions pour la défense collective

Dans le cadre d'une grande loi sur la réforme de la justice, le Garde des Sceaux a décidé d'expérimenter la mise en place de **Tribunaux des Affaires Economiques** (TAE) qui seraient compétents pour toutes les procédures collectives, y compris celles qui concernent des agriculteurs. Jusqu'à présent, c'est le Tribunal Judiciaire qui est compétent pour les agriculteurs ; tandis que le Tribunal de Commerce (TC) est compétent pour les commerçants et artisans. Dans leur fonctionnement, les TAE ne seraient que des extensions des TC (juges consulaires et non professionnels).

Sous couvert d'homogénéiser les procédures pour tous les justiciables, cette réforme présente, à nos yeux, deux inconvénients majeurs :

- d'une part, les agriculteurs seront jugés par d'autres agriculteurs, et non plus par des magistrats professionnels, avec le risque évident de **conflit d'intérêt** et/ou de parti-pris syndicaux ;
- d'autre part, il existe un risque élevé d'une augmentation du taux de liquidation judiciaire au détriment des procédures de redressement ; en effet, dans leur fonctionnement actuel les TC ont tendance à prononcer plus facilement des liquidations.

Cette réforme était dans les cartons du Ministère de la Justice depuis plus de 10 ans.

Le réseau SP s'est **mobilisé** contre la mise en place de cette expérimentation. En Lorraine, nous avons pris notre part de cette action de défense collective des agriculteurs :
- envois d'une trentaine de courriers explicatifs aux députés et sénateurs,
- une dizaine de rencontres avec des députés et des sénateurs en amont du vote,
- deux conférences de presse devant les Tribunaux Judiciaires de Metz et d'Epinal.

Nous avons souvent été bien reçus par les politiques, qui ont compris nos craintes.

Malgré la forte mobilisation de toutes les équipes nationale et locales du réseau SP, et malgré les amendements déposés par nombre de députés, la loi a été votée le 6 juillet 2023. L'expérimentation des TAE doit durer 4 ans. Dans un premier temps, elle sera mise en place dans un nombre limité de tribunaux (entre 9 et 12).

Il nous faudra donc suivre attentivement le fonctionnement de ces nouveaux Tribunaux et être vigilants face aux risques de dérive de leur fonctionnement.

Gérer nos ressources humaines

Les bénévoles constituent des éléments indispensables de toute activité associative. C'est encore plus vrai à SPL, puisque les bénévoles participent au cœur de métier de l'association, à savoir : l'accompagnement d'agriculteurs en difficulté par d'autres agriculteurs, en activité ou en retraite.

C'est pourquoi la **recherche de nouveaux bénévoles** est un souci constant chez nos responsables : il nous faut entretenir un réseau de bénévoles bien répartis sur le territoire, et pallier aux départs de bénévoles plus âgés.

En 2023, il semble que les multiples contacts lancés par le Conseil d'Administration pour toucher des candidats potentiels commencent à porter leurs fruits. En effet, ce sont 3 nouveaux bénévoles qui ont rejoint l'équipe d'accompagnateurs :
Héloïse, de Meuse
Denis, de Haute-Marne
et Pascale, des Vosges. Au moins deux autres bénévoles vosgiens devraient également grossir les rangs de nos bénévoles début 2024.

Au niveau des salariés, l'équipe semble stable, et nous nous en réjouissons. Il nous a semblé malgré tout important de structurer les relations employeur-employés à travers la signature d'un accord salarial, qui permette de clarifier les questions relatives à l'évolution des salaires, à la formation et aux entretiens professionnels.

En effet, SP Lorraine n'adhère à aucune convention collective. Une telle démarche nous semble trop lourde pour une petite association comme la nôtre, où nous privilégions la souplesse et la discussion.

En 2023, l'élaboration d'un accord salarial a donc été entreprise. L'accord a fait l'objet de discussions et a été signé par le président et par les salariés de SP Lorraine.

Interventions dans les centres de formation

En 2022 nous avions voulu redonner un nouveau souffle aux actions de **sensibilisation** auprès des jeunes en formation agricole. Nos outils avaient été revus et des contacts avaient été pris auprès des centres de formation.

L'objectif de ces interventions est bien entendu de faire connaître le travail de l'association. Mais il vise surtout à déconstruire certains préjugés relatifs aux difficultés en agriculture, et à donner quelques messages simples que les jeunes pourront s'appliquer tout au long de leur vie professionnelle. Par exemple : « *des difficultés, ça peut arriver à tout le monde* », ou bien « *on trouve plus facilement des solutions à un problème quand on en parle avec quelqu'un plutôt que de rester tout seul* ».

Ce sont 4 séances de sensibilisation qui ont eu lieu en 2023. Elles ont été assurées par des groupes de deux bénévoles et d'une salariée.
Ces séances ont eu lieu :
- à Courcelles-Chaussy, avec des adultes en BPREA,
- à Bar-le-Duc, avec des élèves de Bac Pro et des étudiants en BTS ACSE,
- et à Châteaux-Salins, avec des étudiants en BTS ACSE.

Les 4 séances se sont globalement bien déroulées. Les jeunes en formation semblent avoir apprécié la forme de l'intervention (un jeu en équipes), qui favorise les échanges.
Les enseignants rencontrés ont quant à eux souligné la bonne complémentarité entre leurs cours et la connaissance de situations concrètes par l'association.

Ponctuellement, les étudiants peuvent côtoyer directement des situations agricoles difficiles, soit chez eux, soit chez leurs maîtres de stages. La rencontre avec des membres de l'association peut dans ces cas permettre de trouver des pistes pour comprendre les situations, voire pour favoriser leur évolution.

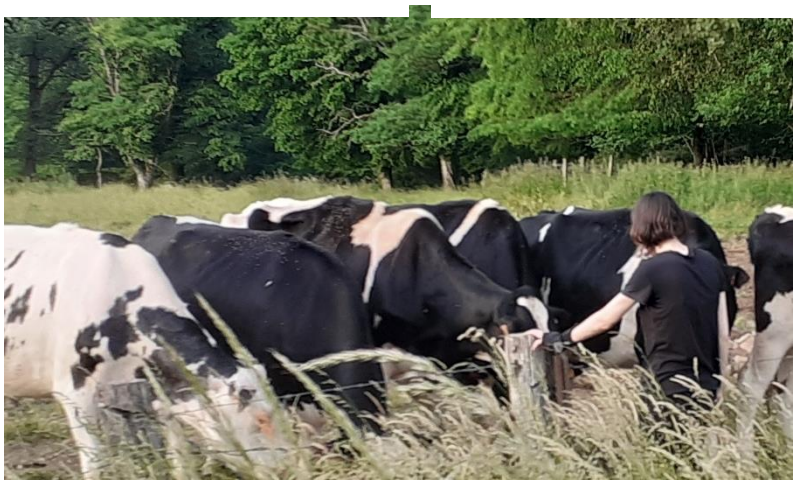

SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE, impliquée dans les comités pléniers sur le mal-être

Rappelons qu'une « ***feuille de route*** » a été rédigée en 2021 par le Ministère de l'Agriculture et intitulée « ***Prévention du mal-être*** *et accompagnement des agriculteurs en difficulté et des salariés agricoles* ».

Au niveau des départements, cette feuille de route prévoit la mise en place de comités techniques et de comités pléniers, censés répertorier et harmoniser les initiatives et les démarches visant à soulager les difficultés en agriculture.

Les comités pléniers sont en place depuis fin 2022 et SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE a été invitée à y participer dans les 4 départements lorrains et en Haute-Marne. Placés sous la responsabilité de la MSA et de la DDT, les comités ont pour action principale, pour le moment du moins, la mise en place d'un réseau de sentinelles. Pour le moment, le dispositif est toujours en cours de rodage.

Les ***sentinelles*** sont des citoyens en contact fréquent avec des agriculteurs. Après quelques jours de formation, elles sont censées être en mesure d'identifier les situations de malaise psychologique et d'orienter les personnes concernées vers des structures compétentes.

SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE, dont les membres n'ont pas vocation à être sentinelles, s'est positionnée en tant que structure d'accompagnement.

Cependant, suite à l'invitation de la MSA Lorraine, nous avons participé à 3 jours de formation (dans 3 départements différents) à destination des futures sentinelles. Cette participation nous a notamment permis de mieux comprendre l'organisation des sentinelles, et la façon dont la MSA va centraliser leurs signalements.

Nous continuons à nous interroger sur la façon dont les personnes identifiées par des sentinelles vont être orientées vers des structures d'accompagnement : le seront-elles volontairement ou non ?

Cette question est loin d'être anecdotique, puisque qu'elle va déterminer la nature de la relation entre la structure d'accompagnement et la future personne accompagnée.

SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE se réjouit de voir que l'Etat et les acteurs départementaux se saisissent du sujet du mal-être en agriculture en tant que **problématique sociétale à part entière**. C'est la raison pour laquelle nous participons aux comités pléniers.

Mais nous militons pour que l'agriculteur **reste acteur de sa situation** et puisse appeler la structure de son choix.

Nos partenariats financiers : essentiels pour pouvoir agir

Les **partenaires publics** ont contribué à hauteur de 58% à notre budget 2023. Il s'agit de partenaires déjà anciens et réguliers de SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE : le Conseil Départemental des Vosges, le Conseil Régional Grand Est, le Conseil Départemental de la Moselle, la MSA Lorraine, et quelques communes rurales des Vosges. A cette liste, il faut ajouter le Conseil Départemental de la Meurthe-et-Moselle qui contribue depuis 2 ans au financement de nos activités. A noter que le Conseil Régional, satisfait du travail réalisé par notre association, a sensiblement augmenté le montant de sa subvention annuelle (de 20 000 € en 2022 à 30 000 € en 2023).

Les **partenaires privés**, quant à eux, financent près de 15% de notre budget. Du côté des entreprises, il s'agit de transformateurs de produits agricoles (Thiriet, Bongrain), d'associations de gestion (Cegar, CER Moselle et CER Vosges), et d'une compagnie d'assurance (Groupama). La Chambre d'Agriculture des Vosges a confirmé pour 2023 son soutien à l'association (bureau et affranchissement du courrier). A noter que, comme toutes les associations du réseau SP, notre association a bénéficié en 2023 d'un versement alloué par le Fonds de Dotation Jean Cadiot, qui a été créé par la tête de réseau pour collecter des dons auprès de mécènes nationaux.

Soulignons que la contribution des **bénévoles**, qui cette année encore ont pris en charge la totalité de leurs frais de déplacements, a représenté 17% de notre budget.

Avec un léger déficit budgétaire de 5% en 2023, notre Conseil d'Administration et notre commission « finances » ont le souci de trouver de nouveaux partenaires financiers, privés ou publics.

Par ailleurs, SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE poursuit sa participation aux réunions du Comité de Pilotage qui participe à la gestion de ce **Fonds de Dotation** Jean Cadiot.

Prendre en compte l'augmentation des charges et notre impact environnemental

La **maîtrise des charges** à SP Lorraine n'est pas un sujet nouveau : depuis longtemps les dépenses sont surveillées comme le lait sur le feu. A titre d'exemples, citons les frais de bureau qui sont limités au strict minimum, les frais de repas qui sont souvent pris en charge par les bénévoles, ou encore les salles de réunion qui sont choisies en fonction de leur gratuité.

Mais comme chez tous les acteurs économiques, le contexte inflationniste vient remettre en question nos modes de fonctionnement ; d'autant que l'inflation a tendance à concerner davantage les charges que les recettes. Et nous avons réalisé quelques ajustements.

A titre d'exemple : pour limiter les achats de cartouches d'imprimantes, nous avons investi en 2023 dans une imprimante à recharge d'encre, qui devrait nous permettre d'économiser environ 400€/an.

Nous avons également choisi de réduire drastiquement nos envois postaux, en ayant davantage recours aux courriels : ce sont ainsi près de 1000 € qui ont été économisés en 2023 par rapport à 2022.

Notre souci de maîtriser les charges rejoint également la demande sociétale de **diminuer notre impact environnemental**. Chez nous, l'impact environnemental est lié essentiellement à nos déplacements : pour effectuer nos visites d'accompagnement et pour nous réunir (CA, formations, relectures, …).

Là encore, nous avons cherché à supprimer les déplacements évitables. Nous avons ainsi estimé qu'en 2023, grâce au covoiturage et aux réunions en visio-conférences, nous avions évité plus de 30 000 kilomètres parcourus.

Nous sommes bien conscients qu'il nous sera impossible d'avoir un impact nul sur l'environnement. Nos visites auprès des agriculteurs en difficulté doivent se tenir majoritairement en présentiel.
En revanche, nous souhaitons éviter d'impacter au-delà de ce qui est indispensable. Nous approfondirons ce sujet à l'avenir.

Nos perspectives 2024

Le maintien de la **qualité de nos accompagnements** individuels reste bien entendu la priorité. Nous constatons par ailleurs que l'augmentation du nombre d'accompagnements semble se poursuivre. C'est pourquoi le renforcement de l'équipe d'accompagnateurs, salariés et bénévoles, est tout à fait primordial.

En 2024, nous devrons donc veiller à la bonne intégration des nouvelles recrues bénévoles, par des formations adaptées notamment.

En parallèle, nous ferons en sorte que la création d'un poste salarié « juridique » se passe bien : les attentes sont fortes, mais les contours du poste restent à bien définir.

D'autre part, le travail de **capitalisation des savoirs et des savoir-faire** de l'association, initié en 2022, devrait être finalisé en tout début d'année 2024. Il se présentera sous la forme de fiches et de vidéos en accès limité sur Internet, qui présenteront à la fois le fonctionnement et les connaissances accumulées par l'association depuis 30 ans. Il s'agit d'un travail innovant, fédérateur au niveau de l'équipe des accompagnateurs, et qui nous aidera à mieux communiquer auprès des nouveaux bénévoles.

Par ailleurs, la **révision des statuts** de SP Lorraine permettra d'intégrer officiellement la **Haute-Marne** dans notre zone d'activité. Il faudra par la suite accompagner cette intégration juridique par des entretiens auprès des responsables agricoles et sociaux de ce département.

Enfin, nous avons été approchés par une équipe de chercheurs du CHU de Nancy qui souhaitent mettre en place une **étude sur la santé mentale** des agriculteurs. L'étude a pour but de parvenir à la formulation d'outils adaptés pour que les agriculteurs puissent préserver leur propre santé mentale. Nous serons amenés à collaborer avec ces chercheurs au cours de l'année 2024, à travers des échanges directs, par la participation de nos accompagnés à leurs enquêtes. Nous nous réjouissons de ce partenariat.

.

Nous remercions chaleureusement toutes celles et tous ceux qui,
par leur engagement militant ou leur soutien financier,
nous permettent d'accompagner
les agriculteurs et agricultrices qui nous font appel.

Solidarité PAYSANS

LORRAINE

Solidarité Paysans Lorraine
17, rue André Vitu- 88 026 EPINAL CEDEX - 03 29 35 33 17 - 06 74 71 04 85
solidaritepaysanslorraine@wanadoo.fr I www.solidaritepaysans.org/lorraine

Avec le soutien de :

et de nombreuses communes rurales :

Denipaire
Evaux et Ménil
Fignevelle
Florémont
Froville
Sainte Geneviève
Saint Vallier
Tendon
Valleroy aux Saules
...

Solidarité Paysans Lorraine est membre du réseau :

Avec le concours financier de nombreux donateurs particuliers

Association reconnue d'intérêt général

Imprimé gracieusement par la Chambre d'Agriculture des Vosges